

Demande de stages au sein des sites du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège

Critères d'éligibilité

Pour garantir un encadrement de qualité, les demandes de stages doivent répondre aux critères suivants :

- Être intégrées dans un programme de formation conduisant à un diplôme
- Être sollicitées par des professionnels, à la demande de leur employeur

Demandes non acceptées

Nous ne sommes pas en mesure d'accueillir :

- Les stages d'observations dans les unités de soins
- Toute demande sans convention

Comment effectuer une demande de stage hospitalier ou paramédical ?

Préparez un dossier complet contenant les pièces suivantes :

- l'imprimé de demande de stage hospitalier complété,
- une lettre de motivation indiquant les dates souhaitées,
- un curriculum vitae,

En cas d'acceptation, les pièces suivantes devront être remises obligatoirement avant le début du stage :

- la convention de stage signée par toutes les parties
- le certificat de vaccination OU la copie de vos vaccinations à jour

Où adresser votre demande ?

Les demandes doivent être envoyées **par courrier postal ou mail** à l'adresse suivante :

IFMS
10, Rue Saint Vincent
09100 PAMIERS

ifsi@chi-val-ariege.fr

Rappels

- Les demandes non conformes ou **incomplètes ne seront pas traitées**
- Respectez un délai d’instruction de **1 mois minimum** avant la date prévue de début de stage (toute demande hors délai ne sera pas traitée)
- Une réponse vous sera apportée **par mail uniquement**